



**ORAMIP**  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Agglomération de Lourdes /  
Arrondissement d'Argelès-Gazost**

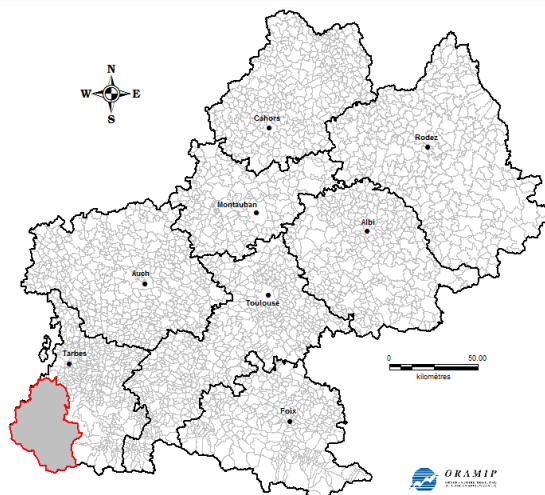
**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC  
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales  
Communiqué du 18/12/2013 à 08h00**

Sur l'agglomération de Lourdes (arrondissement d'Argelès-Gazost), l'ORAMIP a enregistré une concentration moyenne en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Les concentrations moyennes mesurées sur cette zone s'élèvent, ce jour, à  $51 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public sur l'arrondissement d'Argelès-Gazost.



**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**

### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

### ÉVOLUTION

Les concentrations restent élevées et une élévation en fin de journée du 17 décembre a engendré une concentration moyenne importante de particules en suspension dans l'air. Les conditions météorologiques ont favorisé l'accumulation de ces particules PM10 dans les basses couches de l'atmosphère faisant ainsi augmenter les concentrations au voisinage du sol.

Cet épisode de pollution aux particules en suspension devrait se poursuivre au cours de cette journée. Les conditions météorologiques pluvieuses prévues pour jeudi devraient permettre une amélioration de la situation.

Cette procédure sur prévision est valable pour la journée du 18/12/2013.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)



**ORAMIP**  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Agglomération de Lourdes /  
Arrondissement d'Argelès-Gazost**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC  
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales  
Communiqué du 18/12/2013 à 08h00**

### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agréments (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES



## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Agglomération de Lourdes /  
Arrondissement d'Argelès-Gazost**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC  
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 18/12/2013 à 08h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Arrondissement d'Argelès Gazost :

ADAST	ESTERRE	PRECHAC
ADE	FERRIERES	SAINT-CREAC
AGOS-VIDALOS	GAILLAGOS	SAINT-PASTOUS
ARBEOST	GAVARNIE	SAINT-PE-DE-BIGORRE
ARCIZAC-EZ-ANGLES	GAZOST	SAINT-SAVIN
ARCIZANS-AVANT	GEDRE	SALIGOS
ARCIZANS-DESSUS	GER	SALLES
ARGELES-GAZOST	GERMS-SUR-L'OUSSOUET	SASSIS
ARRAS-EN-LAVEDAN	GEU	SAZOS
ARRAYOU-LAHITTE	GEZ	SEGUS
ARRENS-MARSOUS	GEZ-EZ-ANGLES	SERE-EN-LAVEDAN
ARRODETS-EZ-ANGLES	GRUST	SERE-LANSO
ARTALENS-SOUIN	JARRET	SERS
ARTIGUES	JULOS	SIREIX
ASPIN-EN-LAVEDAN	JUNCALAS	SOULOM
AUCUN	LAU-BALAGNAS	UZ
AYROS-ARBOUIX	LES ANGLÉS	VIELLA
AYZAC-OST	LEZIGNAN	VIER-BORDES
BAREGES	LOUBAJAC	VIEY
BARLEST	LOURDES	VIGER
BARTRES	LUGAGNAN	VILLELONGUE
BEAUCENS	LUZ-SAINT-SAUVEUR	VISCOS
BERBERUST-LIAS	OMEX	VIZOS
BETPOUEY	OSSEN	
BOO-SILHEN	OSSUN-EZ-ANGLES	
BOURREAC	OURDIS-COTDOUSSAN	
BUN	OURDON	
CAUTERETS	OUSTE	
CHEUST	OZOUS	
CHEZE	PAREAC	
ESCOUBES-POUTS	PEYROUSE	
ESQUIEZE-SERE	PIERREFITTE-NESTALAS	
ESTAING	POUEYFERRE	